

Délibération du Comité

Assemblée générale du 08 janvier 2024

Membres	En exercice	141	Vote	Pour	50
	Présents	42		Contre	0
	Pouvoirs	8		Abstention	0
	Votants	50		Total	50

Assemblée convoquée une seconde fois selon les termes de l'article L 2121-17 du CGCT (pas de condition de quorum)

Objet : Budget Primitif de l'année 2024 - Budget annexe « IRVE »

Jacques Jacquenet, Président du SICECO, présente aux membres du Comité le projet de Budget Primitif 2024 de la régie à autonomie financière « Infrastructure de recharge pour véhicules électriques » établi selon la nomenclature comptable M57.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	195 500 €	195 500 €
Investissement	11 000 €	45 000 €
Total	206 500 €	240 500 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

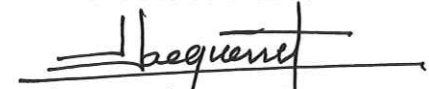
Le Comité :

- **ADOpte** le Budget Primitif 2024 pour le budget annexe « Infrastructure de recharge pour véhicules électriques »
- **Autorise** le Président, ou son représentant, à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.

Dijon, le 11 janvier 2024

Le Président du SICECO




Jacques Jacquenet

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

en application du Code Général des Collectivités Territoriales
après dépôt en Préfecture et publication ou notification

AR-Préfecture de Dijon

021-200049922-20240112-11-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12-01-2024

Publication le : 16-01-2024